

**Assemblée générale**

Distr. générale
2 mai 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 149 de l'ordre du jour

**Financement de la Force intérimaire de sécurité
des Nations Unies pour Abyei****Force intérimaire de sécurité des Nations Unies
pour Abyei : rapport sur l'exécution du budget
de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015
et projet de budget pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2014/15	318 925 200
Dépenses de 2014/15	301 882 200
Solde inutilisé de 2014/15	17 043 000
Crédit ouvert pour 2015/16	268 256 700
Montant estimatif des dépenses de 2015/16 ^a	268 200 100
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16	56 600
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	268 832 500
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	268 624 600

^a Montant estimatif au 29 février 2016.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 33 et 39, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 207 900 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

2. Au cours de l'examen du financement de la FISNUA, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 21 avril 2016. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Force figure à la fin du présent rapport. Ses observations et recommandations détaillées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix de l'ONU pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, ainsi que sur les questions intéressant les opérations en général, figurent dans les rapports qu'il leur a consacrés (A/70/803 et A/70/742).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

3. Dans sa résolution 68/258 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 318 925 200 dollars (montant net : 316 844 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Le montant brut des dépenses de l'exercice était de 301 882 200 dollars (montant net : 299 829 200 dollars). Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 17 043 000 dollars, représente 5,3 % du montant total du crédit ouvert.

4. On trouvera une analyse des écarts entre les crédits ouverts et les dépenses effectives au chapitre IV du rapport sur l'exécution du budget de 2014/15 (A/70/574). La sous-utilisation des crédits ouverts concerne principalement les rubriques suivantes :

a) Observateurs militaires (1 428 100 dollars, soit 19,2 %), les taux de vacance moyens effectifs ayant été plus élevés que prévu en raison des retards enregistrés dans la délivrance des visas au personnel nouveau;

b) Contingents (5 283 000, soit 3,9 %), le déploiement limité du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ayant entraîné un taux de vacance moyen effectif plus élevé que prévu et des dépenses moins élevées que prévu pour le remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, du matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) et de l'indemnité de subsistance (missions);

c) Personnel recruté sur le plan international (236 200 dollars, soit 0,9 %), les dépenses liées à la prime de danger ayant été inférieures en raison du plus grand nombre de jours que le personnel a passé hors de la mission et des taux de vacance moyens effectifs plus élevés que prévu;

d) Voyages (63 900 dollars, soit 5,0 %), le nombre de voyages effectués aux fins de la formation ayant été inférieur aux prévisions car d'autres solutions ont été

retenues pour remplacer les activités de formation qui auraient dû avoir lieu à l'extérieur de la mission (voir par. 35 ci-dessous);

e) Transports terrestres (4 600 400, soit 44,6 %), la consommation effective de carburant ayant été moins élevée que prévu et les dépenses correspondant à l'achat de véhicules ayant été moins élevées que prévu en raison du déploiement limité du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière; le prix moyen du litre de carburant ayant été inférieur aux prévisions; les dépenses en pièces de rechange ayant été moins élevées que prévu en raison des retards enregistrés dans l'établissement d'un contrat-cadre local;

f) Transports aériens (14 472 500 dollars, soit 30,1 %), trois hélicoptères tactiques n'ayant pas été déployés et les hélicoptères de la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS) ayant été utilisés moyennant remboursement des coûts, ce qui a entraîné moins de dépenses pour la location et l'exploitation des hélicoptères et une consommation de carburant inférieure à ce qui était prévu; le prix moyen du litre de carburant ayant été inférieur aux prévisions; les dépenses afférentes à la location et à l'exploitation des avions ayant été moins élevées que prévu; la redevance de manutention au sol ayant été inférieure en raison de l'exonération des redevances d'atterrissage accordée par l'Ouganda, le Soudan et le Soudan du Sud;

g) Santé (106 600 dollars, soit 21,9 %), les dépenses liées à l'évacuation sanitaire aérienne ayant été moins élevées que prévu grâce à l'utilisation des moyens aériens de la mission plutôt que des compagnies aériennes.

5. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses aux rubriques suivantes :

a) Division de la police (229 500 dollars, soit 24,4 %), le taux de vacance moyen effectif (52 %) ayant été inférieur aux prévisions (65 %), ce qui a été en partie compensé par des dépenses afférentes aux voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement moins élevées que prévu;

b) Personnel recruté sur le plan national (115 400 dollars, soit 6,9 %), le barème des traitements ayant augmenté pendant l'exercice, ce qui a été en partie compensé par des taux de vacance plus élevés que prévu;

c) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (245 100 dollars, soit 17,5 %), le taux de vacance effectif ayant été inférieur aux prévisions;

d) Installations et infrastructures (4 152 200 dollars, soit 9,2 %), les dépenses liées aux services d'aménagement et de rénovation pour les projets retardés lors de l'exercice précédent et à l'achat de fournitures diverses pour des activités de construction utilisant des moyens internes ayant été plus élevées que prévu. L'augmentation des dépenses a été en partie compensée par des dépenses moins élevées que prévu pour les services d'entretien en raison des retards enregistrés dans la procédure de passation des marchés concernant un contrat-cadre pour des services d'entretien; des dépenses moins élevées que prévu pour le carburant des groupes électrogènes en raison des prix du carburant et de la consommation de carburant inférieurs aux prévisions, cette dernière tenant au déploiement limité du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière; des dépenses moins élevées que prévu pour l'acquisition de bâtiments

préfabriqués, de matériel d'hébergement et de matériel de réfrigération, le stock existant suffisant pour répondre aux besoins de la mission;

e) Fournitures, services et matériel divers (4 738 000 dollars, soit 15,6 %), des vacataires ayant été employés pour les services d'entretien et de sécurité en raison des retards enregistrés dans la procédure de passation des marchés et de l'incapacité de trouver des fournisseurs à même d'assurer ces services; les dépenses correspondant aux frais bancaires ayant été plus élevées que prévu. L'augmentation des dépenses a été compensée en partie par la baisse des dépenses prévues au titre de la détection des mines et du déminage étant donné que les patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière n'ont pas eu lieu (voir par. 45 ci-après).

6. On trouvera plus loin dans la partie consacrée au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/701) les observations du Comité consultatif sur les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au sujet de différents objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 21 mars 2016, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FISNUA depuis sa création s'établissait à 1 312 992 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 236 462 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 76 531 000 dollars. À la même date, le solde de trésorerie de la mission se montait à 69 596 000 dollars. Une fois prise en considération la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses (43 828 000), le solde restant s'établissait à 25 768 000 dollars.

8. Le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2015, les montants remboursés au titre des contingents jusqu'au 31 octobre 2015 s'élevaient à 62 630 000 dollars et que le montant dû pour la période allant du 1^{er} novembre au 31 décembre 2015 était de 11 427 000 dollars. Au 31 décembre 2015, les montants remboursés en 2015 au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevaient à 36 660 000 dollars jusqu'au 30 septembre 2015 et le montant dû était de 19 615 000 dollars.

9. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 29 février 2016, 43 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 923 000 dollars et 4 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

10. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après concernant le taux de déploiement au 29 février 2016 des effectifs civil et militaire de la FISNUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	225	133	40,9
Contingents	5 101	4 400	13,7
Police des Nations Unies	50	17	66,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	155	121	21,9
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	3	3	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	86	71	17,4
Volontaires des Nations Unies	32	31	3,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	13	11	15,4

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

11. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et du montant estimatif des dépenses de l'exercice 2015/16, assorti d'explications concernant les écarts. Au 29 février 2016, les dépenses s'élevaient à 214 645 700 dollars (montant brut). À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 268 200 100 dollars, contre des crédits de 268 256 700 dollars, soit un solde inutilisé de 56 600 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et hypothèses budgétaires

12. Le mandat de la FISNUA a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1990 (2011). La dernière prorogation en date, jusqu'au 15 mai 2016, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2251 (2015). La Force a pour objectif général de faciliter la mise en œuvre de l'accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan en permettant le retour des personnes déplacées, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei et en aidant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée (voir A/70/701, par. 2).

13. Au paragraphe 12 du projet de budget (A/70/701), il est indiqué que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière est en place et que des équipes intégrées composées d'observateurs des Nations Unies et de représentants soudanais et sud-soudanais effectuent des patrouilles de surveillance

et de vérification dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Il est dit aussi que les travaux sur le site de Gok Machar sont en voie d'achèvement et que l'installation des deux autres postes de commandement, à Malakal (Soudan du Sud) et à Bouram (Soudan), est en cours.

14. Les hypothèses ci-après ont été dégagées par le Secrétaire général :

a) La FISNUA poursuivra le dialogue avec les parties au sujet de la nécessité d'appliquer les dispositions de l'Accord et de reprendre les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei et du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et d'encourager la mise en place d'institutions mixtes;

b) Les conditions de sécurité dans la zone d'Abyei resteront globalement stables encore qu'imprévisibles;

c) La FISNUA cherchera à éviter les affrontements intercommunautaires, notamment pendant la migration saisonnière des nomades misseriya, et à faciliter le retour progressif des Ngok Dinka déplacés à l'intérieur du pays;

d) Les conflits au Soudan et au Soudan du Sud continueront de peser sur les conditions de sécurité dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de retarder la mise en place intégrale du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière;

e) La présence de mines et de restes explosifs de guerre continuera de poser problème pour la sécurité (voir A/70/701, par. 15 à 20).

15. Il est aussi indiqué dans le rapport qu'au cours de l'exercice 2015/16, la FISNUA aidera le Mécanisme à surveiller et vérifier la frontière et s'attachera à faire en sorte que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais ainsi que leurs interlocuteurs respectifs continuent de coopérer. Les activités de lutte antimines consisteront principalement à procéder à des levés dans les zones contaminées et à éliminer les engins explosifs dans la zone d'Abyei et dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (par. 23 à 25).

16. Pour ce qui est des opérations militaires, il est indiqué que, s'attachant à accroître la mobilité et à réduire le temps de réponse, la mission a entrepris de reconfigurer ses contingents et prévoit de remplacer ses unités lourdes (chars et artillerie) par une force de réserve plus légère. Le rapatriement des unités lourdes et de leur matériel devrait être terminé avant le 30 juin 2016 et la force de réserve devrait être déployée avant le 30 juin 2017, le montant des ressources demandées au titre des contingents et du matériel leur appartenant ayant été revu en conséquence (par. 29).

17. Pour ce qui est des opérations aériennes, il est indiqué que la Force prévoit de retirer deux appareils de sa flotte d'hélicoptères et d'utiliser plutôt des moyens de transport de surface pour déplacer les contingents et leurs effets personnels depuis et vers Abyei pendant la saison sèche. En outre, la mission avait négocié une baisse des tarifs contractuels pour les opérations aériennes et la révision de l'accord de partage de l'avion de type CRJ conclu avec la MINUSS et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Cependant, en attendant qu'un accord soit passé pour l'achèvement des travaux de l'aérodrome d'Athony, la Force avait pour l'instant renoncé à utiliser ses avions pour le déploiement et la relève des contingents et d'autres opérations logistiques depuis l'aérodrome. Elle continuera d'employer un

système de planification centralisée et d'exécution décentralisée pour gérer ses moyens aériens et, en conséquence, elle a basé ses avions à Abyei, Wau, Kadugli et Entebbe (Ouganda) (par. 28).

18. S'agissant des projets de construction, il est indiqué qu'au cours de l'exercice 2016/17, la mission commencera les travaux d'agrandissement du camp d'Abyei, en se consacrant en priorité à la construction d'aires bétonnées et à l'amélioration et au drainage des routes, et entreprendra de remplacer les vieux bâtiments et installations préfabriqués, qui comprennent à la fois des logements et des blocs sanitaires. Les travaux d'agrandissement du camp d'Abyei sont reportés depuis 2013/14 à cause de facteurs externes et devraient s'étaler sur deux exercices. De plus, la Force entreprendra la construction de routes et procédera à des améliorations dans les quatre camps créés au cours de la période 2015/16 (Dungop, Goli, Tejalei et Marial Achak). Il est indiqué dans le rapport que ces projets sont indispensables à l'exécution du mandat de la Force et à l'amélioration des conditions de vie dans les camps (par. 26 et 27).

19. Il est également dit dans le rapport que la FISNUA continuera de s'efforcer à atténuer les effets de sa présence sur le milieu et s'intéressera en particulier au traitement et à l'élimination des déchets solides et liquides. Au cours de l'exercice 2016/17, elle prévoit d'acheter du matériel et des fournitures pour le traitement des eaux usées afin de remplacer le matériel défectueux, et de bâtir des fosses d'oxydation et des champs d'épandage pour les eaux usées traitées, ce qui permettra de réutiliser l'eau stockée pour l'irrigation et pour des travaux de génie (par. 32).

B. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional et partenariats

20. Dans le rapport, le Secrétaire général indique que la mission restera en contact étroit et régulier avec son Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud afin de synchroniser les mesures susceptibles de garantir que les parties s'acquittent de manière suivie de leurs obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des divers accords qu'elles ont signés et donnent suite aux décisions de l'Union africaine. En outre, la Force continuera à coopérer avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour en vue d'établir les sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Bouram, et avec la MINUSS à Gok Machar et Malakal, et à veiller à leur bon fonctionnement.

21. Au titre de la coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Force coordonnera avec eux la fourniture de l'aide humanitaire, la protection des civils et l'application des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique qui avait été effectué, en particulier en ce qui concerne la facilitation du dialogue intercommunautaire et les mesures visant à améliorer l'ordre public (voir A/70/701, par. 36).

22. Dans le rapport, il est en outre indiqué, qu'en tant que mission cliente du Centre de services régional d'Entebbe, la Force continuerait de recevoir des services d'appui administratif dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations (indemnités pour frais d'études et remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse,

services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

23. Dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15 [A/70/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes formule à l'endroit de la Force des recommandations dans un certain nombre de domaines. Le Comité ne doute pas qu'elle prendra sans délai, les mesures propres à combler les lacunes qu'il y a relevées.

C. Ressources nécessaires

24. Le projet de budget de la FISNUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 268 832 500 dollars, soit 575 800 dollars (0,2 %) de plus que le montant approuvé pour l'exercice 2015/16. Le montant demandé permettrait de financer le déploiement de 225 observateurs militaires, 5 101 membres des contingents, 50 membres de la Police des Nations Unies, 157 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 90 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 32 Volontaires des Nations Unies ainsi que 7 agents occupant des emplois de temporaire faisant l'objet d'un recrutement international. Une analyse des variations figure à la section III du projet de budget.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2015/16^a</i>	<i>Effectif prévu pour 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	225	225	–
Contingents	5 101	5 101	–
Police des Nations Unies	50	50	–
Total	5 376	5 376	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

25. Le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police s'élève à 141 110 900 dollars pour 2016/17, soit une progression de 11 001 100 dollars (8,5 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2015/16. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique essentiellement par : a) la non prise en compte des déductions relatives aux éléments manquants ou ne fonctionnant pas du matériel majeur appartenant aux contingents; et b) l'application d'un coefficient délais de déploiement inférieur par rapport à l'exercice 2015/16 pour les observateurs militaires (35 % au lieu de 40 %); les contingents (19 % au lieu de 22 %); et la Police des Nations Unies (50 % au lieu de 55 %) (voir A/70/701, par. 61 à 63).

26. Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16^a</i>	<i>Effectif approuvé pour 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	155	157	2
Personnel recruté sur le plan national ^b	89	90	1
Volontaires des Nations Unies	32	32	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	13	7	(6)
Total	289	286	(3)

^a Niveau maximum de l'effectif approuvé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

27. Le montant prévu au titre du personnel civil pour 2016/17 s'élève à 32 178 100 dollars, soit une progression de 1 322 200 dollars (4,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2015/16. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par des besoins de ressources accrus au titre du personnel recruté sur le plan international (1 975 400 dollars, soit 7,6 %) compte tenu de deux postes (1 P-5 et 1 P-4) qu'il est proposé de créer, de la proposition de transfert de six postes de fonctionnaire recruté sur le plan international d'Entebbe à Abyei où la rémunération est plus élevée; et de l'application proposée d'un taux de vacance de postes réduit (20 %) par rapport à l'exercice en cours (22 %); et b) au titre des Volontaires des Nations Unies (409 900 dollars, soit 39 %), du fait de l'application proposée d'un taux de vacance réduit (10 %) par rapport à l'exercice en cours (40 %). L'augmentation du niveau des ressources nécessaires serait en partie contrebalancée par la diminution des dépenses prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan national (93 400 dollars, soit 5,9 %) imputable à l'exclusion des postes transférés du Centre de services régional d'Entebbe conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale; et b) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (969 700 dollars, soit 45,9 %) à cause de la suppression proposée de six postes d'agent du Service mobile.

Recommandations concernant les postes et emplois de temporaire

28. Le Secrétaire général propose une réduction nette de trois postes et emplois de temporaire découlant de l'augmentation de deux postes soumis à recrutement international et d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national, compensée par une diminution de six postes d'agent du Service mobile financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et ce comme suit :

a) Au sein de la Section déontologie et discipline, il est proposé de créer un poste de chef de la Section déontologie et discipline (P-5) en vue de renforcer les fonctions liées à la déontologie et à la discipline dans la FISNUA. Le titulaire du poste sera le principal conseiller du Chef de mission et prendra l'initiative d'assurer la liaison avec les composantes militaire et de police de la mission afin de fournir des conseils stratégiques, des directives ainsi que des programmes de formation et des séances d'information sur les questions liées à la déontologie et à la discipline. Il ressort du rapport qu'actuellement, un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4) n'est pas suffisant pour fournir l'appui nécessaire à l'équipe de

direction de la mission dans la mise en œuvre de la stratégie de l'ONU en trois volets visant à lutter contre les actes répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles, par une action de prévention et de répression et des mesures correctives (voir A/70/701, par. 39);

b) Toujours au sein de la Section déontologie et discipline, au titre de la direction exécutive et de l'administration, il est proposé de créer un poste d'assistant d'équipe qui relèvera directement du Chef de la Section déontologie et discipline et aidera à l'élaboration de divers rapports et à la coordination des activités de formation et de sensibilisation;

c) Au sein du Bureau de l'Administrateur général, au titre de la composante 1, sécurité, gouvernance et surveillance des frontières, il est proposé de créer un poste de conseiller pour la protection des enfants et des femmes (P-4) dont le titulaire sera chargé d'élaborer une stratégie de protection des civils dans la zone d'Abyei axée sur les besoins spécifiques des enfants et des femmes et d'en diriger la mise en œuvre. Il est proposé de renforcer les activités de protection des civils de la FISNUA et de mieux les cibler, compte tenu de l'augmentation de la population des rapatriés à Abyei et du nombre d'incidents mettant en présence des femmes et des enfants (voir *ibid.*, par. 44);

d) Dans la Section du génie, au titre du pilier Services de la composante appui, il est proposé de supprimer six emplois de temporaire au Service mobile en raison de la suspension, face à une situation politique incertaine, des projets de construction liés au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (voir *ibid.*, par. 47). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la mission se concentrerait sur des projets de construction liés aux travaux de rénovation de son siège et le remplacement des locaux préfabriqués, en faisant appel aux services du personnel du génie sur place.

29. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les modifications du tableau d'effectifs proposées par le Secrétaire général.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2015/16</i>	<i>Montant proposé pour 2016/17</i>	<i>Variation</i>
107 291 000	95 543 500	(11 747 500)

30. Les ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2016/17 s'élèvent à 95 543 500 dollars, soit 11 747 500 dollars (10,9 %) de moins que les crédits ouverts pour 2015/16. Cette diminution s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des transports aériens et des fournitures, services et matériel divers, contrebalancée en partie par une augmentation des besoins au titre des installations et infrastructures.

Voyages

31. Le montant des ressources prévues pour les voyages s'élève à 1 144 000 dollars, soit une baisse de 98 000 dollars (7,9 %) par rapport au crédit de 1 242 000 dollars ouvert pour l'exercice 2015/16. Le Comité consultatif a été informé que le

montant proposé comprenait 804 000 dollars pour des voyages à des fins autres que la formation et 340 000 dollars pour des voyages liés à la formation.

32. Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des informations sur la vérification tous les trimestres du taux de respect de la règle relative à l'achat des billets 16 jours à l'avance au cours de l'exercice 2014/15, vérification qui a permis de constater que la règle n'avait été observée que dans 41,9 % des cas où des dispositions concernant des voyages avaient été prises, soit 203 fois sur 485 au total. **Le Comité consultatif souligne la nécessité de mieux organiser les voyages. Il estime que le taux de respect par la FISNUA de la règle relative à l'achat des billets 16 jours à l'avance gagnerait à être amélioré et s'attend à ce que de plus amples efforts soient faits à cet égard.**

Voyages non liés à la formation

33. Le Comité consultatif a été informé que le montant estimatif des frais de voyage à des fins autres que la formation durant l'exercice 2014/15 se chiffrait à 1 032 600 dollars, soit une augmentation de 184 600 dollars (21,8 %) par rapport aux ressources d'un montant de 848 000 dollars approuvées au titre de l'exercice. Après avoir demandé des précisions, le Comité a appris que l'augmentation était liée à des besoins accrus de voyages à l'intérieur de la zone de la mission tant pour les composantes organiques que d'appui, un nombre de voyages plus élevé que prévu ayant été effectué au titre du soutien technique constant apporté aux contingents et de la facilitation des activités de relève. Le Comité s'est fait également communiquer un tableau récapitulant les voyages au sein et en dehors de la zone de la mission pour l'exercice 2014/15. Sur la base des informations fournies, le Comité note qu'une bonne part des voyages entrepris était liée à des besoins en matière d'appui. **Il réaffirme que la FISNUA devrait redoubler d'efforts pour regrouper les réunions se déroulant au même endroit et utiliser d'autres moyens de communication à chaque fois que possible. Il estime qu'il faudrait s'attacher davantage à utiliser les ressources au titre des voyages de manière plus rationnelle et recommande de réduire de 5 % les frais de voyage prévus à des fins autres que la formation pour l'exercice 2016/17.**

Voyages liés à la formation

34. À propos de la sous-utilisation des crédits alloués aux voyages liés à la formation au cours de l'exercice (voir par. 4 d) ci-dessus), le Comité consultatif a demandé plus de précisions sur les méthodes de formation de substitution employées, et si ces méthodes avaient continué de servir au cours de l'exercice 2015/16 et si elles étaient reflétées dans les prévisions budgétaires de 2016/17. Il a été informé que lors de l'exercice 2014/15, la mission s'était arrangée pour tenir des séances de formation sur les produits dangereux et à l'intention des utilisateurs d'Umoja au niveau local plutôt que d'avoir à envoyer les fonctionnaires suivre ces formations dans des endroits situés hors de la zone de la mission comme initialement prévu. Cette méthode de formation en interne avait permis notamment d'accueillir un plus grand nombre de stagiaires, et de réaliser au total des économies de l'ordre de 92 000 dollars. **Le Comité consultatif se félicite de l'adoption de la stratégie consistant à faire appel à des solutions de remplacement rentables pour assurer la formation, ce qui a eu pour effet d'accroître le nombre de participants à moindre coût. Il encourage la FISNUA à poursuivre les efforts qu'elle déploie dans ce sens en vue d'une utilisation rationnelle des ressources**

prévues au titre de la formation. Le Comité consultatif compte que les enseignements tirés par la FISNUA à cet égard seront partagés avec d'autres opérations de maintien de la paix et pris en compte dans une large mesure, selon qu'il conviendra.

Installations et infrastructures

Projets de construction

35. Les ressources demandées au titre des installations et infrastructures s'élèvent à 29 688 500 dollars, soit une augmentation de 7 438 700 dollars (33,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16 (22 249 800 dollars). Comme il est indiqué au paragraphe 20 ci-dessus, il est nécessaire de prévoir davantage de ressources aux fins de l'agrandissement du camp d'Abyei et de l'exécution des projets de construction connexes. Le Comité consultatif a été informé que les crédits demandés devaient permettre de financer : a) l'achat d'installations préfabriquées, de logements et de matériel de réfrigération destinés à remplacer les structures et bâtiments préfabriqués défectueux, lesquels comprennent à la fois des logements et des blocs sanitaires (3,1 millions de dollars); b) les services d'architecture et de démolition associés aux travaux de construction afférents à l'agrandissement du camp d'Abyei, et les travaux de construction et de rénovation des routes aux abords des quatre camps mis en place pendant l'exercice 2015/16 (4,2 millions de dollars); c) l'acquisition de groupes électrogènes supplémentaires pour les quatre camps (1,2 million de dollars).

36. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur les mesures prises par le Secrétariat pour remédier aux retards enregistrés dans l'exécution des projets de construction. Il a été informé que le Secrétariat avait élaboré et publié, en octobre 2014, les directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions relatives à la gouvernance des grands projets de construction, qui imposaient aux missions de créer un groupe de gestion des projets de construction et de définir précisément, à cette occasion, les fonctions et attributions des divers acteurs prenant part à l'exécution des grands projets de construction ainsi que les procédures à suivre pour le lancement, la planification, l'exécution, le suivi et la supervision, et la clôture de ces projets. Le Département de l'appui aux missions a veillé, grâce à des activités de supervision et de suivi, à ce que les missions appliquent ces directives. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu une liste des activités prévues à court, à moyen et à long terme pour mettre les camps militaires en conformité avec les normes applicables aux logements civils. La liste figure en annexe au présent rapport.

37. Le Comité consultatif a cherché à savoir quelles garanties pouvaient être fournies quant à la capacité de la FISNUA de mener à bien les projets de construction proposés pour l'exercice 2016/17 compte tenu de la situation dans la zone de la mission. Il a été informé que les principales difficultés rencontrées par la Force étaient l'impossibilité pour les entrepreneurs d'accéder aux chantiers de construction et l'interdiction imposée aux fournisseurs soudanais d'acheminer des matériaux de construction dans la zone d'Abyei. Il a également été informé que l'équipe de direction de la Force avait des échanges avec les responsables soudanais au sujet des projets de construction et de l'acheminement des matériaux, et que la question de l'accès devrait être réglée dans un avenir proche. Au vu des derniers

contacts entre les deux communautés parties au conflit, la Force avait bon espoir que la situation se débloquerait. En outre, les deux parties étaient convenues de la nécessité de faciliter l'amélioration des conditions de vie et le développement des infrastructures dans la zone d'Abyei.

38. Le Comité consultatif prend note de l'affirmation du Secrétaire général selon laquelle les projets de construction programmés pour l'exercice 2016/17 sont indispensables à l'exécution du mandat de la Force et à l'amélioration des conditions de vie dans les camps, et se félicite du lancement prévu des travaux reportés depuis l'exercice 2013/14. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de suivre de près les progrès accomplis et de ne ménager aucun effort pour que les projets de construction programmés soient menés à bien dans les délais prévus et que les conditions de vie dans les camps soient améliorées sans plus tarder. Le Comité recommande en outre à l'Assemblée de demander au Secrétaire général de rendre compte des progrès réalisés à cet égard dans son prochain projet de budget.

Transports terrestres

39. Le montant des ressources demandées au titre des transports terrestres pour l'exercice 2016/17 s'élève à 2 571 700 dollars, soit 453 800 dollars (21,4 %) de plus que le montant alloué pour 2015/16 (2 117 900 dollars). D'après le projet de budget, la hausse des dépenses prévues tient principalement au remplacement de neuf véhicules légers, qui sera comptabilisé d'ici au mois de juin 2017, et à l'achat d'un véhicule blindé. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Force disposait actuellement de deux véhicules blindés, réservés au Chef de mission et au commandant de la Force. Le véhicule blindé supplémentaire dont l'achat était proposé était indispensable pour les missions de sauvetage que le personnel de la FISNUA devait régulièrement assurer en cas d'échanges de tirs survenant lors des missions sur le terrain effectuées fréquemment dans les secteurs, et pour appuyer les visites de personnalités. Le Comité a également été informé que le coût prévu du véhicule blindé était de 145 760 dollars. **N'étant pas convaincu de la nécessité de doter la Force d'un troisième véhicule blindé, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général. Le montant prévu pour les frais de transport devrait être ajusté en conséquence.**

Informatique

40. Le montant des ressources demandées au titre de l'informatique pour l'exercice 2016/17 s'élève à 4 653 000 dollars, soit 821 600 dollars (15 %) de moins que le crédit ouvert pour 2015/16 (5 474 600 dollars).

41. Le Comité consultatif a été informé que le crédit demandé comprenait un montant de 226 200 dollars pour les pièces de rechange et fournitures, ce qui représentait une augmentation de 125 900 dollars (125,5 %) par rapport au crédit ouvert à ce titre pour 2015/16 (100 300 dollars). S'étant enquis des raisons de cette forte hausse des ressources demandées au titre de l'achat de matériel informatique, il a été informé qu'elle s'expliquait essentiellement par le grand nombre d'appareils (radios à haute fréquence, par exemple) qui avaient été hérités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et avaient désormais dépassé leur durée de vie utile. Les crédits supplémentaires devaient permettre de financer des liaisons par

faisceau hertzien destinées aux nouveaux sites permanents, des appareils de géolocalisation pour la cartographie et du matériel pour système de satellites à temps de latence réduit visant à renforcer l'appui fourni aux applications centralisées. En outre, afin d'améliorer l'infrastructure informatique au quartier général de la Force et dans les bases d'opérations, notamment les nouveaux sites permanents, les crédits demandés au titre des pièces de rechange pour l'exercice 2016/17 permettraient de financer l'achat de matériel d'infrastructure non réutilisable, comme des câbles et des antennes sans fil. En outre, vu les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles opérait la Force et les délais d'exécution s'agissant des achats et de la logistique, le crédit demandé prévoyait également l'acquisition de pièces essentielles à la disponibilité opérationnelle du matériel. Le Comité a également été informé que, pour le remplacement du matériel informatique, la Force appliquait les normes du Secrétariat relatives au remplacement du matériel en fin de vie, qui avaient été approuvées par le Directeur général de l'informatique et des communications.

42. Tout en sachant qu'il est nécessaire de maintenir des stocks de pièces de rechange suffisants pour assurer la disponibilité opérationnelle du matériel informatique, le Comité consultatif espère qu'une attention particulière sera accordée à l'optimisation des stocks, de façon à éviter tout excédent de pièces de rechange, celles-ci risquant de devenir obsolètes.

43. En ce qui concerne le matériel pour système de satellites à temps de latence réduit destiné à améliorer l'appui aux applications centralisées, le Comité consultatif rappelle que le projet O3B¹, lancé durant l'exercice 2015/16, sera progressivement mis en service dans cinq missions (MONUSCO, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, FISNUA et MINUSS) et au Centre de service régional d'Entebbe au cours de l'exercice 2016/17. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées et ventilées sur le montant total des dépenses liées à la mise en œuvre du projet de système de satellites à temps de latence réduit à la FISNUA seront données dans les rapports sur l'exécution du budget correspondants.** Le Comité étudie la question plus en détail dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (voir A/70/742 et A/70/755).

Fournitures, services et matériel divers

Lutte antimines

44. Les ressources demandées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers s'élèvent à 20 293 100 dollars, soit 5 152 400 dollars (20,2 %) de moins que le crédit ouvert pour l'exercice 2015/16 (25 445 500 dollars). On trouvera une ventilation des prévisions de dépenses aux paragraphes 56 et 57 du projet de budget. Le Secrétaire général indique que le Service de la lutte antimines de l'ONU fournit les moyens nécessaires pour localiser et enlever les mines et les restes explosifs de guerre dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et dans la région d'Abyei,

¹ O3b Networks est une entreprise qui fournit des services satellite à large bande et à temps de latence réduit afin de connecter les trois milliards de personnes qui n'ont qu'un accès réduit ou sont privées d'un accès au haut débit pour des raisons tenant à la géographie, à l'instabilité politique et à la situation économique. Les marchés visés se trouvent en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et dans le Pacifique.

afin d'assurer la liberté de mouvement du personnel du Mécanisme conjoint et de concourir aux opérations de contrôle, de stockage et d'élimination des armes et munitions (A/70/701, par. 8). Le Comité consultatif formule d'autres observations sur les services de détection des mines et de déminage dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742).

Frais bancaires

45. Le Comité consultatif a été informé que le crédit demandé à la rubrique Fournitures, services et matériel divers comprenait un montant de 185 000 dollars au titre des frais bancaires, ce qui représente une augmentation de 110 000 dollars (146,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16 (75 000 dollars). S'étant enquis des raisons de cette forte augmentation, il a été informé que le montant estimatif des frais bancaires pour l'exercice 2016/17 avait été calculé sur la base du coût moyen effectif des opérations bancaires effectuées par la FISNUA entre juillet 2011 et décembre 2014, qui n'était pas connu au moment de l'établissement du projet de budget pour 2015/16. **Le Comité consultatif compte que des données concernant les frais bancaires effectifs pour l'exercice 2015/16 seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

V. Conclusions

46. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FISNUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 sont indiquées dans la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/70/574). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé (17 043 000 dollars) et les recettes et ajustements divers (10 896 400 dollars) de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 soient portés au crédit des États Membres.**

47. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FISNUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont indiquées à la section IV du projet de budget. **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 33 et 39 du présent document, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de ramener de 268 832 500 dollars à 268 624 600 dollars le montant des dépenses prévues au budget, soit une baisse de 207 900 dollars. Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale :**

- a) **D'ouvrir un crédit de 268 624 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;**
- b) **De mettre en recouvrement le montant mentionné à l'alinéa a) ci-dessus à raison de 22 385 383 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de reconduire le mandat de la Force.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/574)

- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/701)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les observations et recommandations sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742)
- Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/839/Add. 16)

Annexe

Liste des activités qu'il est prévu de mener à court, à moyen et à long terme pour mettre les camps militaires en conformité avec les normes applicables aux logements civils

1. Activités à court terme (en cours)

a) Remplacement de 80 anciens blocs sanitaires et installation de 70 blocs sanitaires supplémentaires reliés au réseau d'égouts ou à une fosse septique, d'ici au 30 avril 2016;

b) Amélioration des routes et des aires de stationnement, d'ici à juin 2016 (en fonction de la date de livraison des matériaux de construction);

c) Installation de stations d'épuration des eaux usées dans les trois principaux postes de commandement de secteur, d'ici au 30 juin 2016.

2. Activités à moyen terme

a) Remplacement de 150 anciens logements préfabriqués, d'ici au 30 juin 2017;

b) Installation de nouvelles stations d'épuration des eaux usées dans quatre camps, d'ici à avril 2017;

c) Amélioration de l'éclairage de sécurité, d'ici à juin 2017;

d) Création et amélioration de zones de loisirs, d'ici à juin 2017.

3. Activités à long terme

a) Remplacement des anciens bâtiments préfabriqués restants, d'ici à juin 2018, et construction de bâtiments supplémentaires;

b) Installation ou remplacement de stations d'épuration des eaux usées dans les autres camps, d'ici à juin 2018.